

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 16 (1970)

Heft: 6

Rubrik: Hôpital suisse de Paris

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

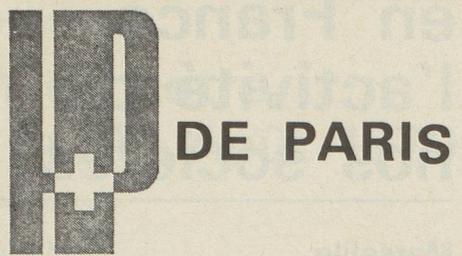
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**ASSOCIATION
DE L'HOPITAL
SUISSE DE PARIS**
**10, rue des Messageries,
75 - Paris (10^e)**
chèques postaux :
PARIS 6517-62

HOPITAL SUISSE



DE PARIS

L'Hôpital suisse de Paris vient d'ouvrir ses portes

La parution de ce numéro spécial du Messager correspond à une date particulièrement importante pour tous nos compatriotes de la région parisienne: celle de la mise en service de leur hôpital. C'est en effet le 27 avril dernier — et conformément au programme qui avait été prévu lors de l'ouverture du chantier en mars 1968 — que les premiers malades y ont été accueillis. Tous étaient de nos compatriotes.

L'Hôpital Suisse de Paris s'élève dans le site de la propriété que la Société Helvétique de Bienfaisance et la Maison Suisse de Retraite possèdent à Issy-les-Moulineaux. Si cet endroit est particulièrement calme et aéré, il n'en est pas moins situé à proximité des moyens de communications de la capitale. Un accord spécial passé avec les Fondations de ces deux associations charitables a permis cette heureuse conjonction.

Tel qu'il se présente actuellement, l'Hôpital abrite 96 lits de malades répartis en chambres de 4, 2 et 1 lits ainsi que des services de consultation, radiologie, analyse médicale et kinésithérapie, également ouverts aux personnes non hospitalisées. Un étage est consacré au logement du personnel : infirmières et médecins. Un effort particulier a été porté sur les aménagements intérieurs : confort et commodité des lits, insinorisation, appareils sanitaires, éclairage et dimensions des chambres, harmonie des couleurs et des matériaux. Des salles de repos et de détente



L'une des façades

sont prévues pour les malades qui peuvent se déplacer et un soin spécial préside à la préparation et au service des repas. L'ensemble a été réalisé pour éviter au maximum les déplacements, les bruits, les appels et autres facteurs de gêne imposés parfois aux pensionnaires des grands établissement de soins.

Dans son organisation actuelle, l'Hôpital a été conçu de façon à répondre aux besoins les plus urgents de la colonie helvétique, tels que dégagés par de nombreuses enquêtes. Les malades accueillis à l'Hôpital doivent en effet relever de l'une des catégories suivantes :

1) Personnes âgées atteintes d'une affection médicale quelconque, ou sujets plus jeunes atteints d'une maladie du vieillissement (accident cardiaque par exemple), qui seront admis dans le **Département de Gériatrie** (48 lits). Dans un cas comme dans l'autre, la maladie devra se situer dans sa phase médicale aiguë ou dans les semaines qui suivent cette phase. Ces malades resteront hospitalisés tant que durera la maladie ainsi définie.

Leur admission se fera sur demande du médecin traitant et après accord de l'un des médecins de l'Hôpital.

2) Sujets atteints d'une affection chronique, soit qu'ils aient besoin de soins actifs pour améliorer sensiblement leur état ou en empêcher l'aggravation, soit qu'ils soient frappés d'une maladie aiguë intercurrente, c'est-à-dire venant s'ajouter à leur affection chronique, qui seront admis dans le département des **Malades chroniques** (48 lits).

Ainsi qu'on le voit, l'Hôpital Suisse de Paris est donc un établissement spécialisé, dont le profil a été tracé par des objectifs de caractère social et où, pour l'instant, ni la chirurgie, ni l'obstétrique, ni les soins à apporter aux personnes atteintes d'une affection psychiatrique ne seront pratiqués.

C'est grâce à des fonds réunis depuis 1947 par l'Association de l'Hôpital Suisse de Paris et son Comité Suisse, c'est grâce aussi à un prêt accordé par la Confédération et à la mobilisation partielle d'un emprunt bénéficiant de sa garantie, que l'Hôpital a pu être construit. On réalisera toute l'importance de cet effort en sachant que le bâtiment actuel et son équipement ont coûté

près de dix millions de francs lourds, soit un milliard d'anciens francs.

Cela étant, l'Hôpital ne dispose d'autres ressources, pour son fonctionnement, que le prix de journée réglé par les malades et les organismes de prévoyance sociale dont ils relèvent. L'Hôpital est, il va sans dire, un établissement sans buts lucratifs, dont le prix de journée —



L'escalier extérieur de secours

évalué à son coût exact, frais généraux amortissements et charges financières compris — fait l'objet d'accords passés annuellement avec la Préfecture du Département des Hauts de Seine et la Sécurité Sociale. Cela veut dire que cette dernière prend à sa charge, dans des proportions pouvant aller jusqu'à 100 % en cas d'hospitalisation de longue durée (plus d'un mois), l'ensemble des frais encourus par ses ressortissants. Lorsque la Sécurité Sociale ne prend pas le malade en charge à 100 % (moins d'un mois de traitement), la différence — ou « ticket modérateur » — est à la charge soit des régimes complémentaires (mutuelles par exemple) dont le malade pourrait bénéficier, soit à sa propre charge s'il n'est pas affilié à de tels régimes. Il est clair que le même système s'applique pour tous les régimes obligatoires de prévoyance sociale qui désormais couvrent la majorité des catégories professionnelles, de l'agriculture à l'artisanat, des professions libérales aux travailleurs indépendants. Par ailleurs, la règle est identique en ce qui concerne les actes médicaux prodigues dans le cadre de l'hospitalisation ou aux malades venant en consultation. Il se pourrait toutefois qu'il y ait parmi nos compatriotes des personnes démunies de ressources et qui, n'étant pas affiliées à la Sécurité Sociale ou à un autre régime de prévoyance, se trou-

veraient dans l'impossibilité de régler le prix d'hospitalisation, voire le « ticket modérateur ». Dans le cadre de la Convention Franco-Suisse d'Assistance, ces personnes pourront demander, par l'intermédiaire de l'Hôpital, à être admises au bénéfice de l'Assistance Médicale Gratuite, auquel cas leurs frais médicaux et d'hospitalisation seront entièrement couverts.

La formule d'Hôpital privé à but non lucratif retenue par l'Association pour l'exploitation de l'Hôpital Suisse de Paris répond, semble-t-il, le plus parfaitement aux buts recherchés, compte tenu de la législation et des possibilités existantes. D'une part en effet, l'équilibre d'exploitation est réalisé dès l'instant que la fréquentation de l'établissement est normale car l'ensemble des frais encourus, jusques et y compris le renouvellement du matériel et des immeubles, est inclus dans le prix de journée autorisé; d'autre part, et surtout, ce système est celui qui assure à une très grande majorité les meilleures garanties quant à la prise en charge des frais d'hospitalisation ou de soins.

Le Secrétariat de l'Hôpital Suisse de Paris, 10, rue Minard, 92 - Issy-les-Moulineaux (Téléphone: 644-40-00) fournira volontiers toute précision susceptible de compléter les informations ci-dessus qui, dans le cadre d'un tel exposé, ont été volontairement simplifiées.

Allocution

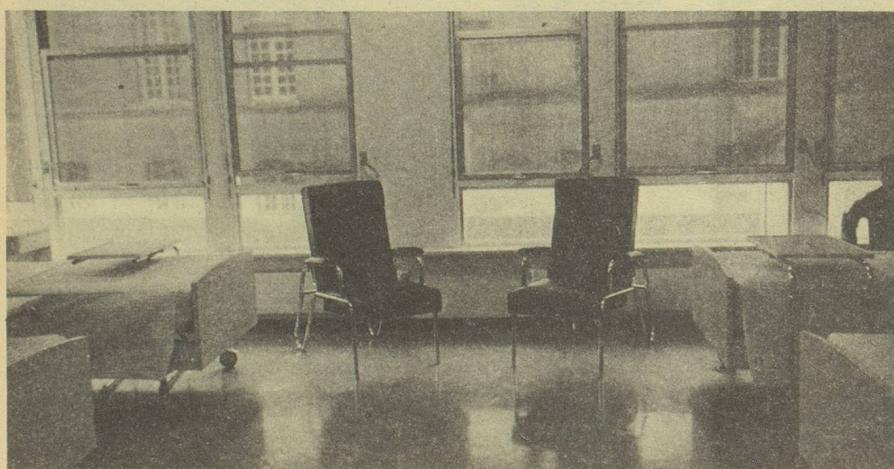
de S. E. l'Ambassadeur de Suisse en France, M. Pierre Dupont, pour l'Assemblée générale de la S.H.B., qui s'est tenue le 12 mars 1970, dans les salons de notre Ambassade.

Mon cher Président,
Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée générale de ce soir revêt une importance toute particulière puisque la S.H.B., l'aïeule de nos sociétés, fête, cette année, ses 150 ans. C'est vous dire qu'au-delà de ses activités de l'exercice 1969 et des prévisions budgétaires, c'est à l'institution elle-même que je consacrerai les quelques réflexions dont je voudrais vous faire part. Les années passées, au cours de nos Assemblées générales, nous avons médité sur la solidarité indispensable entre les membres de notre Communauté suisse, sur l'aide due aux générations d'anciens et aux personnes momentanément dans la gêne et sur les moyens d'intéresser toujours plus de compatriotes de la région parisienne à l'action si bienfaisante de la S.H.B.

Aujourd'hui, c'est à celle qu'il est convenu de considérer comme la doyenne de la Communauté suisse que j'aimerais m'adresser directement en lui apportant, tant en mon nom qu'en celui des autorités fédérales, mes vives félicitations et mes vœux de plein succès pour l'avenir. Il n'est pas besoin de s'étendre sur son histoire. Elle est, au milieu de nous, comme une présence rassurante que nous avons toujours vue dans le cercle de la famille suisse.

Bien qu'une fois et demie centenaire, elle n'est pas immobilisée dans le traditionnel fauteuil. Bien au contraire ! Alerte et vive, elle paraît tirer de chaque année nouvelle une force plus grande, qui me fait penser au mot d'André Gide : « Il faut suivre sa pente en montant. » La S.H.B. n'a pas cessé de suivre ce précepte, non seulement par le nombre et la qualité de ses tâches, mais également par l'estime qu'elle



Chambre à 4 lits

s'est justement acquise auprès des autorités et de tous ceux qui ont à cœur le bien de la Communauté.

L'aïeule, dans les réunions de famille, est entourée de déférence et de respect. Que pourrait-on lui apprendre qu'elle ne sache déjà ? C'est bien plutôt elle qui a des choses à dire et chacun ne se fait pas faute de l'en prier. Tâchons, si vous le voulez bien, d'imaginer ce que la S.H.B. raconterait si nous en usions de même à son égard.

Elle nous rappellerait, d'abord, parce que cela constitue la base de son action, ce que voulaient réaliser les quatre étudiants, MM. Dubochet, Jaquet, Eggly et de Ribeauvierre, qui la fondèrent en 1820. Soucieux d'assigner un but à la réunion des Suisses de Paris, ses fondateurs « comprenaient — ainsi que le précisent les statuts de 1824 — qu'ils ne pouvaient s'en donner un plus utile, plus digne d'intéresser le plus grand nombre de leurs compatriotes que de les inciter à s'associer pour soulager ceux d'entre eux qui se trouvent dans le besoin ».

Et puis, sensible aux détails piquants, l'aïeule ferait remarquer en souriant qu'elle eut son premier local, bien modeste, dans une rue de Paris aujourd'hui disparue et dont le nom préfigure son destin : la rue Doyenne.

Doyenne. Elle l'est non seulement pour Paris ou la France, mais sur le plan mondial pour ce qui est de l'entraide au sein des colonies de Suisses de l'étranger. En effet, née cinq ans plus tôt qu'elle, en 1815, la Société Suisse de Secours de Petrograd n'a pas eu la même longévité.

L'histoire de la S.H.B. se confond avec l'histoire tout court. Ses comptes financiers, avec leurs hauts et bas, pourraient fournir un graphique des événements. En filigrane de sa chronique, c'est l'histoire des hommes que l'on peut lire, depuis les rigueurs de l'hiver de 1829 à la révolution de 1830, de l'épidémie de choléra qui la suivit à la révolution de 1848, au siège

ENTREPRISE de PEINTURE

CELIO

200, boulevard Voltaire

PARIS-XI^e

Tél. : ROQuette 62-20

Devis gratuit

Travail soigné

de Paris en 1870, sans compter les guerres récentes.

Histoire racontée par les répercussions directes qu'elle exerce sur l'homme, par les atteintes qu'elle porte à sa santé, à son travail et à ses biens. La S.H.B. s'efforce de corriger les injustices du sort, panse les plaies, aide au rétablissement des situations mises en péril. Elle atténue les rrigueurs de la nature ; elle répare les conséquences des erreurs humaines.

Quelle meilleure aïeule saurions-nous trouver, plus compréhensive, plus discrète et plus efficace ? C'est en considérant son action que nous mesurons la place qu'elle tient parmi nous, c'est-à-dire le vide insupportable que créerait son absence.

Nous pourrions la presser de questions non seulement sur notre propre histoire, mais sur celle de notre pays d'adoption et sur les transformations du monde depuis 1820. Que de changements de tous ordres ! Et pourtant, l'idéal qui anime la S.H.B. n'a pas varié. Il est aussi

noble et aussi intelligible aujourd'hui qu'hier. Certes, la notion même de bienfaisance a évolué. Les principes nés de la révolution française, puis insérés dans les législations nationales ont créé le droit à une vie décente et des obligations pour les Etats d'en assumer les charges. L'aide sociale, entre autres, a été institutionnalisée. Mais personne n'a jamais pensé que cette évolution pouvait vider de son sens l'action de la S.H.B.

L'aide de l'Etat, en soi très souhaitable parce que génératrice d'une plus grande justice sociale, c'est une chose. C'en est une autre que celle de la S.H.B., tout empreinte de sollicitude fraternelle et riche de contacts humains.

C'est une constante que les œuvres généreuses suscitent des vocations du cœur et du dévouement, qu'elles polarisent les meilleurs esprits du groupe humain dont elles sont issues. Tout au long de son existence, la S.H.B. n'a pas fait exception à cette règle. Elle a trouvé en chemin l'appui bénévole de ceux qui, ne ménageant ni leur temps ni leur peine, ont permis la réalisation dans la vie concrète de son idéal. Il faudrait les citer tous, depuis ses quatre membres fondateurs, tous ceux qui, inlassablement, ont repris le flambeau pour poursuivre dans la même voie et du même cœur l'objectif généreux qu'ils s'étaient fixés. Mais ils sont trop nombreux, et je craindrais d'en oublier. Bornons-nous, en cette soirée, à leur adresser une pensée commune.

Est-il besoin de dire notre reconnaissance et celle des autorités fédérales — la présence, ce soir, de M. Jaccard, représentant du Département politique, en témoigne — à l'égard de ces pionniers et des continuateurs d'une œuvre aussi vaste que généreuse ?

La chaîne des dévolements ne s'est pas interrompue. Vous avez tous en mémoire les noms de ceux qui, hier et aujourd'hui, continuent à donner le meilleur d'eux-mêmes à cette tâche.

René DOUILlard

FLEURISTE

38, av. de la République

Tél. VOL. 87-98 PARIS-11^e

Livre dans le monde
entier par INTERFLORA

Permettez que j'adresse à l'actuel président de la S.H.B., le docteur Landolt, aux membres de son conseil et de son bureau, ainsi qu'à ses collaboratrices si dévouées de l'agence, mes plus vifs remerciements. Il est bon que nous leur disions aujourd'hui nos sentiments sincères de gratitude, conscients que nous sommes de les voir assumer une mission qui constitue une première exigence de toute communauté soucieuse de ses devoirs. Je voudrais également que les dames de la couture veuillent bien agréer mes plus vifs remerciements. Grâce à leur zèle, tant les personnes âgées que les pensionnaires de la Maison Suisse de retraite, bénéficient d'une aide précieuse et d'une présence humaine.

Mais en ce jour où nous rendons hommage à la doyenne de nos sociétés, et que se tient également la 104^e Assemblée générale de la Maison Suisse de Retraite, il n'est pas inutile de rappeler que la S.H.B. eut l'idée de cette généreuse institution en 1831 déjà, et qu'elle la tint sur les fonts baptismaux en 1866. Cette fille cadette a su tenir les promesses de ses jeunes ans, et elle offre aujourd'hui, sous l'experte direction de M. Dietrich et de son épouse, un havre de repos pour nos compatriotes âgés. Mes remerciements les plus chaleureux vont à son Conseil et à son Bureau ainsi qu'à tous ceux qui concourent à cette belle œuvre.

Je ne voudrais pas manquer de m'associer à tout ce qui a été si justement dit à l'occasion de la démission du Vice-président, M. Charbonnier, et de le remercier de son inlassable dévouement tout au long des 15 années passées au Comité de la S.H.B. et des 15 années au Comité de la Maison Suisse de Retraite.

Je suis heureux qu'il continue de vous accorder le bénéfice de son expérience et de son dévouement.

Je vous invite enfin à partager avec moi les sentiments de gratitude à l'égard du beau pays où

nous avons choisi de vivre, la France. Elle est le berceau de la vieille dame que nous fêtons ensemble. Elle est le champ de son action. Elle lui a permis de se développer harmonieusement dans le climat propice d'une amitié franco-suisse qui ne s'est jamais démentie.

Nos vœux pour l'avenir sont à la mesure du prestigieux passé de la S.H.B. et de notre gratitude. Puisse-t-elle demeurer entre les générations de Suisses de Paris, avec ses sociétés sœurs, ce lien irremplaçable de compréhension et de solidarité, et bénéficier toujours plus de votre appui dont elle a tant besoin.

P.D.

La S.H.B. a 150 ans !

La Société Helvétique de Bienfaisance, fondée en 1820, est la doyenne de toutes les Sociétés Suisses de Paris. Elle est même la doyenne des Sociétés de Bienfaisance Suisses à l'étranger. En effet, son aînée, la Société Helvétique de Pétrograd est morte prématurément, emportée par la tourmente de la Révolution russe. C'est un titre de gloire pour la Colonie Suisse de Paris d'avoir su maintenir aussi longtemps cette œuvre qui a rendu tant de services.

Son titre de Société de Bienfaisance nous paraît actuellement un peu désuet : nous ne sommes plus en 1820, époque où les misères dramatiques étaient courantes ; ce mot de « bienfaisance » était encore valable à l'époque de Madame de Ségrur et de la Bibliothèque Rose : il est bien évident que l'esprit a complètement changé et que la résonance paternaliste de la bienfaisance avec sa conséquence l'aumône n'a plus rien à voir avec nos conceptions actuelles de la Charité : la S.H.B. ne « fait » pas la Charité, elle la pratique dans le sens évangélique du terme, comme un devoir de compréhension et d'amour du prochain.

Nous ne voulons pas redire ici toute son histoire depuis sa fon-

Huiles

et Graisses

"MOTUL"

Automobiles
et Industrielles

119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS

Tél. 352-29-29

dation par quatre jeunes philanthropes suisses de Paris, mais il est bon de rappeler l'essentiel de ses activités actuelles. Elle ne distribue plus uniquement, comme c'était le cas au début, les fonds collectés parmi ses adhérents aux personnes nécessiteuses. Elle s'emploie à étudier le cas particulier de chacun de ses assistés pour lui faire obtenir le maximum de secours auquel il a souvent droit sans le savoir auprès des Caisses de Retraite françaises pour, en dernier recours, s'adresser à l'Assistance cantonale ou fédérale. Elle a réussi, en particulier, l'an dernier à faire bénéficier tous les ayants-droit de la généreuse initiative de la Sécurité Sociale française : « l'Assurance maladie maternité », ce qui va soulager considérablement la caisse de la Convention d'Assistance franco-suisse. Ce travail apparemment simple nécessite des enquêtes approfondies sur chaque cas particulier et, le plus souvent, la visite des assistés à

Le Français

3, avenue de l'Opéra

Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé,
vous y dégusterez
la bonne fondue suisse
et les délicieuses croûtes
au fromage

leur domicile dans l'arrondissement Consulaire de Paris qui est fort étendu. Il s'agit souvent de personnes âgées incapables de faire elles-mêmes les démarches nécessaires, ayant souvent égaré les pièces indispensables à la constitution de leur dossier. La S.H.B. organise chaque année le départ des enfants pour les vacances d'été en Suisse. Ils sont accueillis par « Pro-Juventute » qui met ses Colonies à leur disposition.

Elle s'occupe, également, du « Secrétariat Social » qui traite les problèmes des jeunes filles de passage ou travaillant à Paris. Chaque année une grande fête de Noël est organisée pour les Suisses isolés et pour les assis-tés de la S.H.B.

Créée dans l'enthousiasme et portée par la générosité de la Colonie Helvétique tout entière, la S.H.B., contrairement à ce que l'on pourrait croire, ne bénéficie plus du soutien financier qu'elle serait en droit d'attendre de tous les Suisses de Paris, conscients de leurs devoirs de solidarité.

Malgré la modicité de ses cotisations annuelles qui s'élèvent à 20 francs, le nombre de ses adhérents qui dépassait 4.000 pendant la dernière guerre, lorsqu'elle distribuait le « Colis Suisse » est tombé aux environs de 1.200. Malgré les compressions draconiennes de personnel : (l'Agence ne compte plus que 3 personnes), elle n'arriverait pas à survivre sans l'aide financière que la Confédération veut bien lui accorder.

Le 24 octobre prochain, la Société Helvétique de Bienfaisance va célébrer son 150^e anniversaire avec l'aide et la collaboration de l'ensemble des Sociétés suisses de Paris. Cette fête aura lieu dans le pavillon des Floralies au

Bois de Vincennes. Nous aurons la participation d'un groupe folklorique suisse et un bal de nuit fera suite aux agapes. Il faut que cette manifestation soit un succès et nous comptions bien sur une participation massive de la Colonie suisse de Paris. Il ne s'agira plus, en effet, seulement d'un geste de solidarité auquel les Suisses sont toujours sensibles mais surtout de nous retrouver tous dans une atmosphère joyeuse et cordiale. J. Landolt

Pour tous les dons et cotisations :

Chèque Postal : PARIS 768-95

Ambassade de Suisse en France

Le 27 juin 1970, à la Grange de Meslay, dans le cadre des septièmes Fêtes Musicales de Touraine, les solistes, chœurs et orchestre de Lausanne, sous la direction de M. Michel Corboz, avec la participation du ténor Eric Tappy, interpréteront l'« Orfeo » de Monteverdi. (Renseignements : Hôtel de Ville, 37-Tours). M. Matthias Vogel, baryton, nous informe qu'il participera aux concerts suivants :

17 juin : Maison de Rosimont, rue Cortot, Paris 18^e, avec l'ensemble « Musique vivante autour d'un clavecin ».

8, 9, 10 et 11 juillet : Saison musicale de Sceaux, 4 récitals différents : Schubert, Fauré, Millhaud, Frank Martin.

25 et 26 juillet : Festival de Rompon (Ardèche), « Les six monologues de Jedermann » de Frank Martin, avec Mme Sturgenegger, de Berne.

29 juillet : Festival de Prades (Pyrénées orientales), « Les six monologues de Jedermann » de Frank Martin et des Lieder de Schubert, avec Maria de la Pau. 31 juillet : Aigues-Mortes (Gard) : Beethoven, Bach, Schubert, Frank Martin, avec Maria de la Pau.

6, 7 et 8 août : Saison musicale de Sceaux, avec l'ensemble « Musique vivante autour d'un clavecin », cantates de Bach, Haendel, Rameau, Stradella.

Jeunes Sportifs suisses

Si vous êtes désireux de faire du Sport pendant votre séjour à Paris, L'Union Sportive Suisse de Paris, fondée en 1910, vous offre l'occasion de pratiquer le football, le handball et le tennis. Local du Club : « La Cotriade », 5, rue de la Lune (près de la Porte Saint-Denis).

Réunions ou Permanences : tous les mardis soir à partir de 21 h. Pour tous renseignements, s'adresser au Président :

C. NIEDERMANN
3, rue Félix Ziem - 18^e
Tél : 606-37-99

(de 8 à 12 h ou après 20 h)
Cordiale bienvenue !

Chambre de Commerce

Pour répondre à un désir commun d'information, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie en Suisse et la Chambre de Commerce Suisse en France ont tenu une réunion à Paris, à l'Ambassade de Suisse, le 27 avril.

Leur attention s'est portée sur la nécessité de rechercher, dans les meilleurs délais, des solutions aux problèmes que posent les liaisons routières franco-suisses, priorité étant donnée à la région Genève-Lyon. En outre, le problème du ravitaillement de la Suisse par les ports méditerranéens a été examiné, en vue d'accroître le rôle du port de Marseille.

Par ailleurs, les délégués des deux Compagnies ont fait un tour d'horizon des difficultés nées des restrictions qui touchent la main-d'œuvre et l'établissement des Français en Suisse, avant tout le personnel technico-commercial. Enfin, certains problèmes douaniers franco-suisses ont été abordés, ainsi que des questions découlant du Contrôle des Changes.

A l'issue de cette séance, Son Excellence Monsieur Pierre Dupont, Ambassadeur de Suisse en France, qui avait ouvert la réunion, a convié à déjeuner les délégués des deux Chambres de Commerce.

Ets SCHLÉGEL & Cie s.a.

14 à 16 bis, rue Emile Level
PARIS - 17

627-47-52 ou 627-66-38

CHAUFFAGE CENTRAL
TOUS SYSTEMES
SPECIALISTE

CHAUFFAGE D'APPARTEMENTS
ET EQUIPEMENT SALLES DE BAINS

Scoutisme

Le Groupement des Eclaireurs Suisses de Paris, fondé il y a plus de 20 ans, rappelle aux jeunes Suisses de la Région Parisienne intéressés par la pratique du scoutisme, qu'il comprend actuellement trois branches :

- 1 Troupe d'Eclaireurs,
- 1 Section d'Eclaireuses,
- 1 Route.

Tous les quinze jours, nos jeunes se retrouvent lors de réunions au local situé à Issy-les-Moulineaux, ou à l'occasion de sorties dans la proche banlieue parisienne. Cependant, le camp d'été annuel en une région typique de Suisse, d'une durée de 3 semaines, constitue l'événement majeur de l'année scoute et permet à tous les participants de se rapprocher de la nature.

D'autre part, les routiers effectuent chaque année des voyages d'exploration fort intéressants sur différents continents (Afrique noire, Mexique, Irlande).

Pour tous renseignements et inscriptions, prière de s'adresser à :

Monsieur Willy BOSSARD
166, avenue de Verdun,
92 - Issy-les-Moulineaux
Tél : 642-91-09

Camp itinérant 1970

Le Service des Jeunes du Secrétariat des Suisses de l'étranger de la N.S.H., Alpenstrasse 26, CH 3000 Berne, annonce que le Camp itinérant pour jeunes Suisses de l'étranger (16 à 24 ans), aura lieu cette année en Suisse romande du 26 juillet au 15 août 1970.

Ce camp aura comme point de départ : Moudon VD.

Dix groupes de dix personnes parcourront à pied, sous la conduite de moniteurs suisses, en un trajet circulaire, les ré-

gions du Jura, du Lac Léman et des Alpes. Les garçons suivront le cercle dans le sens des aiguilles d'une montre, les filles en sens inverse. Le camp de base sera pour tous Moudon.

Régulièrement, après deux journées de marche, deux groupes se rencontreront à tour de rôle et passeront ensemble une journée de repos. Ainsi, à cinq endroits différents des programmes spéciaux seront élaborés.

Sont prévus à :

Lausanne : programme culturel, baignades.

Greyerz : visite d'une fromagerie des Alpes, excursion en montagne, tour à bicyclette.

Avenches : visite de ruines romaines, équitation.

Lac de Joux : camp sous tente, baignades, aviron et participation au travail dans une ferme.

Les participants devront se munir de chaussures de marche, windjack, vêtements pratiques, d'imperméable, de linge de rechange, et de sac à dos.

Nous signalons aux intéressés, que le numéro de la revue *Welt-schweizer* sera consacré à la présentation de la région explorée et vous renseignera sur d'autres particularités du camp.

Début juillet, toutes les personnes inscrites recevront encore des précisions.

Prix : F.S. 170,00

tout compris, montant à verser en Francs suisses et au comptant au début du camp.

Une réduction de prix peut être accordée sur présentation d'une attestation du Consulat compétent.

Si vous désirez connaître la Suisse romande et ses habitants, si vous aimez la marche et la camaraderie, vous pouvez demander des formules d'inscription à :

Monsieur Willy BOSSARD
166, avenue de Verdun
92 - Issy-les-Moulineaux
Tél : 642-91-09

Assemblée générale de la Fédération des sociétés suisses de Paris

L'Assemblée générale de la Fédération des sociétés suisses de Paris a eu lieu le lundi 4 mai dans l'un des salons de l'Hôtel du Grand Pavillon.

M. Robert Vaucher nous présente son rapport moral relatant les différentes activités passées et futures de la Fédération des sociétés suisses de Paris pour l'année 69-70. M. Frutiger donna lecture du rapport financier.

M. Marti ayant démissionné, M. Charbonnier fut élu vice-président. Vu les nombreuses responsabilités du président, il fut décidé de reconduire provisoirement le mandat de président de M. R. Vaucher à l'automne, afin de prévoir au mieux son remplacement.

POUR vos vacances

POUR vos voyages d'affaires

POUR l'organisation de colloques, congrès,

Consultez

Hôtelplan

49, avenue de l'Opéra

PARIS 2^e

Tél : 073-47-10



Direction et administration :

4, rue Quentin-Bauchart

PARIS 8^e

Tél : 225-31-80